



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1838-23**

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 12 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1838-23 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de mettre à jour et réviser certains tarifs.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 14 décembre 2023.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1838-23

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1234-07 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE
DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET
SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE
SAINT-CONSTANT AFIN DE METTRE À
JOUR ET RÉVISER CERTAINS TARIFS

PROPOSÉ PAR : MADAME NATALIA ZULUAGA PUYANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	21 NOVEMBRE 2023
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	21 NOVEMBRE 2023
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	12 DÉCEMBRE 2023
ENTRÉE EN VIGUEUR :	18 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Saint-Constant de modifier le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 novembre 2023 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 novembre 2023;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'article 1 du règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant est modifié par l'ajout du paragraphe suivant, après le paragraphe j) :

« k) les tarifs imposés concernant le café Constantia joints en annexe X du présent règlement pour en faire partie intégrante; »

ARTICLE 2 L'annexe I (tarifs imposés concernant l'Administration générale) du règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

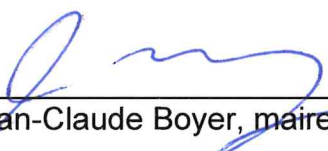
ARTICLE 3 L'annexe II (tarifs imposés concernant le Service des travaux publics) du règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant est remplacée par l'annexe 2 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 L'annexe III (tarifs imposés concernant le Service de l'urbanisme) du règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant est remplacée par l'annexe 3 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5 Le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant est modifié par l'ajout de l'annexe X (tarifs imposés concernant le café Constantia), jointe en annexe 4 au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 12 décembre 2023.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière

Règlement numéro 1838-23

Annexe 1

RÈGLEMENT 1234-07

ANNEXE I

GRILLE DE TARIFICATION
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(article 1 a)

DESCRIPTION	TARIF
<p>1. <u>Frais d'administration</u></p> <p>Frais ajoutés aux coûts facturés pour les réparations, les dommages et services rendus par la Ville</p> <p>Frais ajoutés aux coûts facturés pour l'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet</p>	<p>15 % jusqu'à concurrence de 200 \$ par événement</p> <p>5 %</p>
<p>2. <u>Certificats</u></p> <p>Certificat de toute nature et produit par le Service des finances, tel un certificat d'évaluation, une confirmation de taxes, etc.</p>	20 \$
<p>3. <u>Chèques</u></p> <p>Frais pour chèque retourné à la Ville</p>	35 \$ (sauf en cas de décès)
<p>4. <u>Matériel publicitaire</u></p> <p>Matériel portant le logo de la Ville (ex : chandails)</p>	Prix coûtant + 15 % de frais d'administration
<p>5. <u>Documents divers</u></p> <p>Liste commerces et industries</p> <p>Extrait d'un rôle d'évaluation (archivé)</p> <p>Extrait d'un rôle d'évaluation (non archivé)</p> <p>Reçu (archivé)</p> <p>Compte de taxes (archivé)</p> <p>Reçu et/ou compte de taxes jusqu'à la concurrence de 9 copies totales (non archivé)</p> <p>Reçu et/ou compte de taxes de 10 copies ou plus (non archivé)</p>	<p>10 \$</p> <p>20 \$</p> <p>10 \$</p> <p>20 \$</p> <p>20 \$</p> <p>Gratuit</p> <p>5 \$ chacun</p>
<p>6. <u>Lettre certifiée</u></p> <p>Envoi d'une lettre certifiée par le Service des finances (sauf le cas des chèques retournés à la Ville)</p>	15 \$

<p>7. <u>Frais de base, par immeuble, relativement aux procédures de vente pour non-paiement des taxes</u></p> <p>Avant publication du 1^{er} avis public</p> <p>Après publication de chaque avis public</p> <p>Au jour de la vente</p>	<p>15 \$</p> <p>30 \$ + frais des avis publics, de publication des documents au Bureau de la publicité des droits, de travaux d'arpenteur-géomètre</p> <p>80 \$ + frais des avis publics, de publication des documents au Bureau de la publicité des droits, de travaux d'arpenteur-géomètre</p>
<p>8. <u>Constat Express</u></p>	<p>Gratuit</p>
<p>9. <u>Avis de contre-passation suite à un paiement en ligne</u></p>	<p>35 \$</p>
<p>10. <u>Célébration de mariage civil ou d'une union civile par un célébrant</u></p> <p>Célébration effectuée à l'hôtel de ville (par un représentant de la Ville)</p> <p>Célébration effectuée à l'extérieur de l'hôtel de Ville et à l'intérieur du territoire de la Ville (par un représentant de la Ville)</p>	<p>Tarif en vigueur prévu au Règlement sur les Tarifs des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, RLRQ c. T-16, r.9</p>
<p>11. <u>Tournage sur les voies publiques et les propriétés appartenant à la Ville</u></p> <p>Montant par jour de tournage</p> <p>Toutefois, ces frais ne sont pas applicables pour les étudiants dans le cadre d'un projet scolaire ni aux organismes à but non lucratif.</p> <p>Ces frais ne sont également pas applicables pour un tournage dans le cadre d'un bulletin d'information télévisé et ne nécessite aucune demande de permis.</p> <p>La demande doit être transmise au moins deux (2) semaines avant le tournage. Elle doit être autorisée par la greffière ou par la greffière adjointe ou par la conseillère au Service des affaires juridiques et greffe et respecter les conditions émises.</p> <p>Les frais de permis doivent être acquittés avant le début du tournage par chèque visé à l'ordre de la Ville de Saint-Constant ou par dépôt direct.</p>	<p>500 \$ (non taxable)</p>

12. <u>Vidange des installations septiques</u>	Coût net facturé par la Municipalité régionale de comté de Roussillon
13. <u>Bière à l'effigie de la Ville</u> Bière 473 ml Verre à bière 20 oz à l'effigie de la Ville Paquet-cadeau comprenant deux (2) verres à bière 20 oz et deux (2) bières de 473 ml chacune à l'effigie de la Ville	<u>Lors des Marchés de Noël :</u> 1 à 3 bières : 7 \$ / unité 4 bières et plus : 6,25 \$ / unité <u>Lors des événements publics</u> <u>(Fête nationale, événements</u> <u>extérieurs, etc.) :</u> 8 \$ / unité 10 \$ 30 \$
14. <u>Carte de Noël</u>	4,50 \$ / unité

Règlement numéro 1838-23

Annexe 2

RÈGLEMENT 1234-07

ANNEXE II

GRILLE DE TARIFICATION

TRAVAUX PUBLICS

(article 1 b)

DESCRIPTION	TARIF
<p>1. <u>Dépôt de neiges usées</u></p> <p>Offert aux propriétaires résidentiels et aux propriétaires et occupants institutionnels, commerciaux et industriels sur présentation d'une carte citoyenne ou d'occupation et sous réserve d'une autorisation écrite de la part d'un représentant du Service des travaux publics</p> <p>a) volume de 20 mètres cubes, soit l'équivalent environ du contenu d'un camion 6 ou 10 roues</p> <p>b) volume de 25 mètres cubes, soit l'équivalent environ du contenu d'un camion 12 roues</p> <p>c) volume de 35 mètres cubes, soit l'équivalent environ du contenu d'un camion semi-remorque</p>	<p>36 \$</p> <p>48 \$</p> <p>60 \$</p>
<p>2. <u>Main d'œuvre</u></p>	<p> salaire horaire payé aux employés, en fonction de la période de la journée majoré de 30 % pour couvrir les bénéfices marginaux</p>
<p>3. <u>Fourniture de matériel</u></p>	<p>coût réel payé pour la fourniture de matériel</p>
<p>4. <u>Machinerie et outillage</u></p> <p>Balais-aspirateur</p> <p>Camion-citerne</p> <p>Camion 10 roues</p> <p>Camion-outils et chenillette</p> <p>Chargeur</p> <p>Fourgonnette-nacelle</p> <p>Mini-Pelle</p> <p>Pompe sur roues, rouleau et remorque</p> <p>Rétrocaveuse</p> <p>Rouleau</p> <p>Tracteur</p>	<p>126 \$ / heure</p> <p>180 \$ / heure</p> <p>108 \$ / heure</p> <p>78 \$ / heure</p> <p>156 \$ / heure</p> <p>138 \$ / heure</p> <p>126 \$ / heure</p> <p>102 \$ / heure</p> <p>150 \$ / heure</p> <p>78 \$ / heure</p> <p>138 \$ / heure</p>

928

<p>5. Poste de vidange pour les véhicules récréatifs – du 1er mai au 31 octobre</p> <p>Offert à tout contribuable de Saint-Constant sur présentation d'une carte citoyenne ou d'occupation :</p> <p>Dépôt pour l'obtention d'une clé annuelle Frais d'utilisation annuel Frais pour reproduction d'une clé brisée ou perdue</p>	<p>30 \$ 24 \$ 24 \$</p>
<p>6. Utilisation des bornes d'incendie</p> <p>Par toute personne physique ou morale ayant obtenu un permis émis par l'autorité compétente autorisant l'utilisation d'une borne d'incendie pour l'approvisionnement d'eau potable</p>	<p>1,33 \$ / mètre cube</p>
<p>7. Remorquage</p> <p>Lors d'une opération de déneigement</p>	<p>175 \$ / véhicule remorqué</p>

Règlement numéro 1838-23

Annexe 3

RÈGLEMENT 1234-07

ANNEXE III

GRILLE DE TARIFICATION

URBANISME

(article 1 c)

DESCRIPTION	TARIF
<p>MODIFICATION DE RÈGLEMENT OU DE RÉSOLUTION</p> <p>PIIA, Zonage, Construction, Lotissement Étude préliminaire non remboursable et déductible de la facture totale Demande (publication d'avis)</p> <p>PPCMOI, Plan d'urbanisme, Permis et Certificats Étude préliminaire non remboursable et déductible de la facture totale Demande (publication d'avis)</p>	<p>25 % du coût de la demande</p> <p>3 000 \$</p> <p>25 % du coût de la demande</p> <p>2 000 \$</p>
<p>DÉROGATION MINEURE</p> <p>Étude préliminaire non remboursable pour tous les usages et déductible de la facture totale</p> <p>Usage résidentiel (bâtiment principal, bâtiment accessoire, équipement accessoire)</p> <p>Un montant de 300 \$ est remboursable si le requérant retire sa demande avant que les frais relatifs à l'avis public ne soient engagés.</p> <p>Autres usages (bâtiment principal, bâtiment accessoire, équipement accessoire)</p> <p>Un montant de 700 \$ est remboursable si le requérant retire sa demande avant que les frais relatifs à l'avis public ne soient engagés.</p>	<p>25 % du coût de la demande</p> <p>600 \$</p> <p>1 000 \$</p>
<p>RÉSIDENTIEL (permis et certificats)</p> <p>Construction 1 à 3 logements</p> <p>Pour la première unité de logement Pour chaque unité de logement additionnelle</p> <p>Construction 4 logements et plus</p> <p>Pour la première unité de logement Pour chaque unité de logement additionnelle</p>	<p>500 \$</p> <p>200 \$</p> <p>500 \$</p> <p>200 \$</p>

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
<p>Agrandissement, rénovation, transformation</p> <p>Travaux de moins de 5 000 \$</p> <p style="text-align: right;">50 \$</p> <p>Travaux de plus de \$5 000 \$</p> <p>Un permis d'agrandissement, de rénovation ou de transformation sera gratuit si celui-ci concerne le remplacement, la mise aux normes ou l'ajout, extérieur ou intérieur, d'un accès pour personnes à mobilité réduite (accessibilité universelle).</p> <p>Étude d'une demande de solution de rechange en vertu de la Politique de gestion sur les solutions de rechange en matière de construction</p> <p style="text-align: right;">2 500 \$ (non remboursable)</p>	
<p>Usage additionnel</p> <p>Usage additionnel autre qu'un logement additionnel</p> <p>Logement additionnel</p> <p>Ajout d'une chambre dans le cas d'une maison de chambre ou pension</p> <p style="text-align: right;">125 \$</p> <p style="text-align: right;">200 \$</p> <p style="text-align: right;">100 \$ / chambre</p>	
<p>Construction accessoire (voir note 1)</p> <p>Pergola, perron, balcon, galerie, terrasse, escalier extérieur, escalier de secours, rampe d'accès, gloriette, tonnelle, avant-toit, auvent, marquise</p> <p style="text-align: right;">50 \$</p> <p>Véranda</p> <p style="text-align: right;">100 \$</p> <p>Remise à jardin, remise à déchets ou à matières récupérable, kiosque, gazébo (permanent), pavillon, serre domestique</p> <p style="text-align: right;">50 \$</p> <p>Piscine creusée, semi-creusée, hors terre, démontable (voir note 2), spa, bain tourbillon, sauna (incluant leurs équipements, clôture et plate-forme d'accès et autres équipements accessoires)</p> <p style="text-align: right;">100 \$</p> <p>Installation d'une clôture pour piscine</p> <p style="text-align: right;">Gratuit</p>	

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
Abri permanent d'auto et garage détaché ou attenant au bâtiment principal	100 \$
Muret de soutènement ou portail d'entrée	30 \$
Toutes autres constructions et équipements accessoires	50 \$
<p>Clôture mitoyenne avec la Ville (Voir la politique – résolution numéro 35-93)</p> <p>Équipement accessoire (voir note 1)</p> <p>Foyer, four extérieur, barbecue fixe, thermopompe, filtreur, air conditionné, jeux pour enfants, bonbonne de gaz propane, autre qu'une bonbonne de gaz propane, capteur énergétique</p>	Gratuit
Enseigne pour un usage résidentiel unifamilial ou identification d'un usage additionnel à l'usage résidentiel unifamilial	Gratuit
Enseigne pour un usage résidentiel autre qu'unifamilial	50 \$
Enseigne temporaire de projet de développement résidentiel	100 \$
<p>Aménagement de terrain (voir note 1)</p> <p>Aménagement d'un stationnement (ajout d'une case, aménagement ou agrandissement d'un stationnement) :</p> <p>Unifamilial</p>	50 \$
Bifamilial et Trifamilial	75 \$
4 logements et plus	100 \$ frais de base + 25 \$ par case de stationnement conforme
Aménagement de site, aménagement paysager ou modification à un aménagement existant :	Gratuit
Unifamilial	100 \$ frais de base +
Autre qu'unifamilial	2 \$ / 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
<p>(1) Le tarif pour l'obtention d'un permis ou certificat pour une construction, un aménagement ou un équipement accessoire aux usages résidentiels sera gratuit si la demande est faite simultanément à la demande pour le bâtiment principal. De plus, lors d'une demande de permis pour deux ou plusieurs constructions, aménagements ou équipements accessoires d'une valeur totale égale ou inférieure à 15 000 \$, le tarif exigé sera équivalent à celui d'une demande de permis pour un seul équipement, aménagement ou construction accessoire présentant le tarif le plus élevé. Toutefois, si la valeur initiale des constructions, aménagements ou équipements accessoires est supérieure à 15 000 \$, les tarifs exigés seront ceux de chaque item pris individuellement</p> <p>(2) La personne qui a obtenu un permis pour une piscine démontable n'est pas tenue de faire une nouvelle demande chaque saison estivale pour réinstaller une piscine démontable si la piscine est située au même endroit et installée dans les mêmes conditions</p>	
<p>COMMERCIAL, INDUSTRIEL, PUBLIC, MIXTE</p> <p>Construction et agrandissement</p> <p>Rénovation, transformation</p> <p>Mise en place de fondation uniquement</p> <p>Étude d'une demande de solution de rechange en vertu de la Politique de gestion sur les solutions de rechange en matière de construction</p>	<p>500 \$ frais de base + 6 \$ / mètre carré de superficie de plancher</p> <p>300 \$ frais de base + 6 \$ / 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux</p> <p>1 000 \$</p> <p>2 500 \$ (non remboursable)</p>

92 8

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
<p>Construction accessoire</p> <p>Entrepôt, lave-auto, atelier industriel</p> <p>Toutes autres constructions, équipements accessoires et kiosque de fruits et légumes</p>	<p>300 \$ frais de base + 6 \$ / mètre carré de superficie de plancher</p> <p>100 \$</p>
<p>Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et de déchargement, aménagement d'un site, aménagement paysager ou modification à un aménagement existant</p> <p>Aménagement d'une terrasse extérieur</p>	<p>100 \$ frais de base + 2 \$ / 1000 \$ d'évaluation du coût des travaux</p> <p>250 \$</p>
<p>Projet d'enseignes permanente</p> <p>5 000 \$ et moins 5 001 \$ à 10 000 \$ 10 001 \$ à 30 000 \$ 30 001 \$ et plus</p>	<p>250 \$ 350 \$ 400 \$ 450 \$ frais de base + 6 \$ / 1 000 \$ d'évaluation du coût de l'enseigne</p>
<p>Enseigne temporaire</p> <p>Projet de développement autre que résidentiel Remplacement d'un plexi d'une enseigne existante Enlèvement d'une enseigne</p>	<p>200 \$ 100 \$ Gratuit</p>

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
AGRICOLE	
Construction et agrandissement	150 \$ frais de base + 6 \$ / 1000 \$ d'évaluation du coût des travaux
Construction accessoire	100 \$
Augmentation du nombre d'unités animales	30 \$
Modification du type d'unités animales	30 \$
 Mésentente en zone agricole (art. 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales)	
Conciliateur-Arbitre (mésentente relative aux fossés et clôtures de ligne, découverts et fossés de drainage) :	
Examen de la demande	50 \$
Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés par les travaux	20 \$
Visite des lieux, réception des observations et conciliation	150 \$
Confection de l'ordonnance	100 \$
Premier rapport d'inspection	65 \$
Deuxième rapport d'inspection	65 \$
Toute autre visite des lieux relativement à la mésentente	50 \$
Consultation publique dans le cadre d'une demande d'unité d'élevage porcin	3 500 \$
 DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT	
Bâtiment principal	250 \$
Dépôt de garantie remboursable	1 000 \$
Bâtiment accessoire	Coût initial du permis
 DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION	
Bâtiment principal	150 \$
Bâtiment accessoire (sauf si remplacement par un nouveau bâtiment accessoire de même type)	50 \$
 DÉMENTÈLEMENT D'UNE PISCINE	
	Gratuit

928

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
EXCAVATION DU SOL, REMBLAI ET DÉBLAI	1 \$ / mètre cube ou selon entente prévue au règlement de zonage
OUVRAGE ET TRAVAUX DANS LA PLAINE INONDABLE	50 \$
OUVRAGE ET TRAVAUX SUR OU AU-DESSUS DE LA RIVE OU DU LITTORAL	50 \$
INSTALLATION SEPTIQUE (nouvelle installation ou remplacement)	100 \$
OUVRAGE DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE (nouvelle installation ou modification)	60 \$
CERTIFICAT D'OCCUPATION COMMERCIALE Tout certificat d'occupation / opération Duplicata d'un certificat émis Changement de titulaire	200 \$ 50 \$ 50 \$
BUREAU DE CHANTIER OU BUREAU DE VENTE	500 \$
ANTENNE Antenne de télécommunication commerciale, publique ou pour des fins industrielles	2 000 \$
ABATTAGE D'ARBRES Abattage d'arbre sauf pour un usage agricole : Frêne ou bouleau touché par l'agrile Arbre coupé remplacé par un autre arbre Sans remplacement 7 arbres et +	Gratuit Gratuit 30 \$ / arbre 200 \$
CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ARROSAGE	Gratuit
DEMANDE RELATIVE À UN USAGE CONDITIONNEL	200 \$
PERMIS POUR RETRAIT DE PYRITE	Gratuit

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
RENOUVELLEMENT DE TOUT TYPE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT	50 % du coût initial du permis
<p>REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION, DE REFUS OU DE RÉVOCATION DE TOUT TYPE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT</p> <p>Si le requérant avise le fonctionnaire désigné qu'il retire sa demande avant que le fonctionnaire n'ait débuté l'analyse de la demande</p> <p>Si la Ville refuse d'émettre un permis ou un certificat</p> <p>Dans tous les cas d'annulation ou de révocation de permis ou de certificat autres que ceux mentionnés ci-dessus</p>	<p>Coût initial moins 25 \$</p> <p>Remboursement complet</p> <p>Aucun remboursement</p>
<p>VENTE DE GARAGE</p> <p>La Ville autorise la tenue de trois ventes de garage par année de calendrier. Deux d'entre elles, à être tenues l'une au printemps et l'autre à l'automne, aux dates fixées par la Ville, sont sans frais. Pour la troisième, à être tenue en dehors des dates ci-haut mentionnées</p>	Gratuit
<p>LOTISSEMENT</p> <p>Lot horizontal, emboîté, vertical</p>	<p>100 \$ frais de base + 50 \$ / lot</p>

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) Résidentiel	
Orientation préliminaire	25% du coût de la demande officielle
Construction d'un bâtiment de deux unités de logement ou moins	100 \$
Construction d'un bâtiment de trois unités de logement ou plus	50 \$ par logement, maximum 7 500 \$
Modification, agrandissement, réparation, rénovation ou amélioration d'un bâtiment d'usage habitation de deux unités de logement ou moins	150 \$
Modification, agrandissement, réparation, rénovation ou amélioration d'un bâtiment d'usage habitation de trois unités de logement ou plus	200 \$
Garage attenant ou détaché	100 \$
Remise	50 \$
Aménagement paysager et aménagement des espaces de stationnement résidentiels d'un bâtiment de deux unités de logement ou moins	Gratuit
Aménagement paysager et aménagement des espaces de stationnement résidentiels d'un bâtiment de trois unités de logement ou plus	100 \$
Remplacement de portes et/ou fenêtres	Gratuit
Lotissement	100 \$
Tous autres travaux ou bâtiments exigeant une analyse par PIIA	75 \$
Toutes modifications à un PIIA déjà présenté pour un usage résidentiel	100 \$

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
<p>PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)</p> <p>Commercial, Industriel, Public, Mixte Orientation préliminaire</p> <p>Nouvelle construction</p> <p>Modification, agrandissement, réparation, rénovation et amélioration d'un bâtiment</p> <p>Bâtiment accessoire</p> <p>Construction ou modification d'une enseigne, tous les secteurs (un requérant peut jumeler plusieurs enseignes sur une même demande)</p> <p>Aménagement paysager et aménagement des espaces de stationnement</p> <p>Lotissement</p> <p>Tous autres travaux ou bâtiments exigeant une analyse par PIIA</p> <p>Toutes modifications à un PIIA déjà présenté pour un usage commercial, industriel, institutionnel, public</p> <p>Remboursement en cas de retrait d'une demande de PIIA</p> <p>Si la demande de PIIA est retirée avant l'obtention du permis ou du certificat, mais après avoir été présentée au Comité consultatif d'urbanisme</p>	<p>25 % du coût de la demande officielle</p> <p>300 \$ frais de base + 1 \$ / 10 mètres carrés de superficie supérieure à 1000 mètres carrés Maximum 500 \$</p> <p>150 \$</p> <p>100 \$</p> <p>100 \$</p> <p>150 \$</p> <p>100 \$</p> <p>75 \$</p> <p>100 \$</p> <p>50 % du coût initial de la demande</p>
<p>Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)</p>	<p>2 000 \$</p>

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
AUTRES OBJETS ET AUTORISATIONS	
Lettre d'attestation	
Droit acquis, usage ou construction	250 \$
Conformité à la réglementation municipale	150 \$
Recommandation à la CPTAQ	150 \$
Demande d'autorisation à la CPTAQ	150 \$
Déclaration d'un droit à la CPTAQ	Gratuit
Demande de certificat de conformité (en vertu de la LQE)	150 \$
Commissaire à l'assermentation	20 \$
Reproduction de documents	
<u>Plan</u>	
Plan (format 11"x17")	3 \$ / page
Plan (format supérieur à 11"x17")	8 \$ / page
Plan couleur (format supérieur à 11"x17")	12 \$ / page
Plan couleur avec orthophoto	20 \$ / page
<u>Règlements</u>	
Transfert des règlements d'urbanisme) sur un support USB	Tarification établie selon le règlement en vigueur sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.
<u>Copie de plan en format PDF</u>	2 \$ / page
<u>Permis de construction / Liste mensuelle</u>	
Liste électronique mensuelle des permis de construction	40 \$ / an



URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
DÉPÔT DE GARANTIE	
<u>USAGE RÉSIDENTIEL 3 LOGEMENTS ET MOINS :</u>	
Certificat de localisation	
Nouvelle construction et agrandissement	500 \$
Inspection de plomberie	
Inspection relative aux branchements aux services publics	100 \$
Inspection relative à la sous-dalle	100 \$
Inspection de la pompe de puisard et des clapets	100 \$
<p>Dans le cas où le requérant du permis ne permettrait pas au fonctionnaire appliquant le règlement de faire une inspection complète, les frais relatifs à ladite inspection ne seront pas remboursables.</p> <p>La totalité des frais est remboursable après la dernière inspection conforme.</p>	
Installation septique	
Construction ou modification de l'installation (Rapport de conformité de l'ingénieur)	300 \$
Servitude de passage à laquelle la Ville doit intervenir	
Nouvelle servitude	500 \$

URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
DÉPÔT DE GARANTIE	
<u>USAGE RÉSIDENTIEL 4 LOGEMENTS ET PLUS ET USAGE COMMERCIAL :</u>	
Certificat de localisation	
Nouvelle construction et agrandissement	1 000 \$
Inspection de plomberie	
Inspection relative aux branchements aux services publics	300 \$
Inspection relative à la sous-dalle	300 \$
Inspection de la pompe de puisard et des clapets	300 \$
<p>Dans le cas où le requérant du permis ne permettait pas au fonctionnaire appliquant le règlement de faire une inspection complète, les frais relatifs à ladite inspection ne seront pas remboursables.</p> <p>La totalité des frais est remboursable après la dernière inspection conforme.</p>	
Servitude de passage à laquelle la Ville doit intervenir	
Nouvelle servitude	1 000 \$
DÉPÔT DE GARANTIE LORSQU'EXIGÉ COMME CONDITION D'APPROBATION DU PIIA	
Projet Résidentiel	
Construction, agrandissement, rénovation, transformation	0,5 % de la valeur du bâtiment avec ses aménagements Min. 500 \$, max. 20 000 \$
Projet d'un même promoteur ou entrepreneur dans un même secteur (ex. projet intégré)	30 000 \$
Projet Commercial, Mixte, Industriel	
Construction, agrandissement, rénovation, transformation	1 % de la valeur du bâtiment avec ses aménagements Min. 500 \$, max. 20 000 \$
Mode de remboursement du dépôt de garantie	100% du montant quand l'ensemble des travaux sont terminés, conformément aux plans approuvés par la Ville



URBANISME
(SUITE)

DESCRIPTION	TARIF
Affichage	
Enseigne de moins de 2 mètres carrés	Gratuit
Enseigne d'une superficie de 2 à 5 mètres carrés	500 \$
Enseigne d'une superficie de plus de 5 mètres carrés	1 000 \$
Stationnement	
Stationnement de moins de 5 cases (nouveau ou agrandissement)	500 \$
Stationnement de 5 à 15 cases (nouveau ou agrandissement)	1 000 \$
Stationnement de 15 cases et plus	3 000 \$
Aménagement d'un terrain	
Unifamilial, bifamilial, trifamilial	1 000 \$
Multifamilial	2 000 \$
Commercial, Mixte, Collective, Industriel,	3 000 \$
Si le projet soumis comprend plus d'un des éléments ci-dessus, les montants de garantie financière prévus pour chaque type d'usage s'additionnent jusqu'à concurrence de 4 000 \$	
Travaux pour des fins publiques de la Ville de Saint-Constant	
Pour des travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager ou autres, demandé par un tiers dans le cadre d'un contrat avec la Ville de Saint-Constant, l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est obligatoire.	Sans frais pour l'adjudicataire du contrat ou de l'entente

Pour les organismes reconnus officiellement par la Ville de Saint-Constant, la tarification est portée à 50% des tarifs en vigueur à la présente section concernant l'urbanisme uniquement.

Règlement numéro 1838-23

Annexe 4

RÈGLEMENT 1234-07

ANNEXE X

GRILLE DE TARIFICATION

CAFÉ CONSTANTIA

(article 1 k)

DESCRIPTION	TARIF
1. <u>Boisson (coût à l'unité)</u>	
Café et thé de spécialité	2,50 \$ à 6,00 \$
Breuvage maison (Limonade / Thé glacé)	3,50 \$ à 5,00 \$
Smoothie	6,00 \$ à 9,00 \$
Breuvage en bouteille	1,75 \$ à 5,00 \$
2. <u>Nourriture (coût à l'unité)</u>	
Viennoiserie	2,50 \$ à 5,00 \$
Pâtisserie, Collation & Dessert	2,50 \$ à 7,00 \$
Gelato	4,50 \$ à 6,75 \$
Déjeuner (yogourt, gruau, pouding chia)	4,50 \$ à 5,75 \$
Soupe	4,50 \$ à 5,75 \$
Salade (petite)	4,50 \$ à 5,75 \$
Sandwich	5,50 \$ à 10,00 \$
Salade-repas	13,00 \$ à 16,00 \$

928